

Charte d'engagement – Réservation ilots de tri

1. Objet

La présente charte d'engagement est signée par l'organisateur dans le cadre d'un projet visant à la mise en place de la collecte sélective lors de son événement. Ce matériel est nommé « ilots de tri ».

2. Composition des ilots de tri

Les ilots de tri peuvent être composés de :

- Conteneurs verts 140 L **déchets organiques** – Disponibilité maximale : 20
- Conteneurs verts 240 L **déchets organiques** - Disponibilité maximale : 20
- Conteneurs bleus 240 L **P+MC** - Disponibilité maximale : 30
- Conteneurs bleus 1100 L **P+MC** - Disponibilité maximale : 5
- Conteneur gris 240 L **déchets résiduels** – Disponibilité maximale : 30
- Conteneurs gris 1100 L **déchets résiduels** - Disponibilité maximale : 10
- Conteneurs jaunes 240 L **papiers-cartons** – Disponibilité maximale : 10
- Conteneurs jaunes 1100 L **papiers-cartons** – Disponibilité maximale : 8
- Beach flags « Ici, on trie » - Disponibilité maximale : 15
- Bâches indiquant la présence d'ilots de tri sur l'évènement – Disponibilité maximale : 2

Chaque conteneur 240 L est accompagné d'un panneau reprenant les consignes de tri adéquats.

Des sacs adéquats doivent obligatoirement être installés dans les conteneurs 240 L P+MC et de déchets résiduels. Ces sacs sont en vente par rouleaux de 10 sacs au prix de 5,00 €. Tout rouleau non entamé peut être repris par le BEP lors de la reprise des conteneurs.

Commandez suffisamment de rouleaux de sacs pour les P+MC et pour les déchets résiduels afin de pouvoir vider les conteneurs lorsqu'ils sont pleins.

Pour information, les conteneurs 240 litres mesurent 60 cm x 60 cm x 110 cm (L x l x H).

Les conteneurs 1100 litres mesurent 125 x 113 x 133 cm. (L x l x H)

3. Conteneurs de grandes capacités et bulles à verre

- 10 M³ : 6,5 m x 2,5 m x 1 m. (L x l x H)
- 20 M³ pour déchets organiques : 6,5 m x 2,5 m x 2 m. (L x l x H)
- 30 M³ : 6,5 m x 2,5 m x 3 m. (L x l x H)
- Bulles à verre pour verre blanc et verre coloré

Pour les demandes de conteneurs de grandes tailles (10, 20 ou 30m³) ainsi que de bulles à verres, envoyer un mail à « event@bep.be ».

4. Utilisation du matériel

L'organisateur s'assurera que le matériel reste en bon état et qu'il soit utilisé de manière optimale selon les conditions d'utilisation suivantes :

- Utilisation des conteneurs en îlots de tri composé chacun d'un conteneur P+MC, d'un conteneur déchets résiduels et, le cas échéant, si l'évènement génère la production de ce type de déchets, d'un conteneur déchets organiques, avec le panneau des consignes de tri correspondant ;
- Bon respect des consignes de tri ;
- Utilisation du sac correct (bleu pour la fraction P+MC, gris pour la fraction résiduelle) ;
- Vidange des sacs en temps et en heures vers un conteneur de plus grande capacité ;

- Placement des îlots de tri à des endroits visibles et accessibles, accompagnés de beach flags « Ici, on trie » (dans la limite du stock disponible (15) ;
- Placement de bâches indiquant la présence d'îlots de tri sur l'évènement (dans la limite du stock disponible (2)).

5. Transport du matériel, collecte et valorisation des déchets

Les conteneurs seront livrés et repris à un seul endroit, convenu à l'avance, facile d'accès en camion.

La location des conteneurs inclut la livraison, la reprise, l'évacuation et la valorisation des déchets ainsi que le nettoyage des conteneurs.

- **Déchets Organiques 140 L** : conteneurs verts 140 litres (max 20) : **10 € HTVA**
- **Déchets Organiques 240 L** : conteneurs verts 240 litres (max 20) : **15 € HTVA**
- **P+MC 240 L** : conteneurs bleus 240 litres (max 30) : **12,5 € HTVA** + rouleau de 10 sacs P+MC : **5 € HTVA**
- **P+MC 1100L** : conteneurs jaunes 1 100 litres (max 5) : **10 € HTVA**
- **Déchets résiduels 240 L** : conteneurs gris 240 litres (max 30) : **20 € HTVA** + rouleau de 10 sacs DR : **5 € HTVA**
- **Déchets résiduels 1 100 L** : conteneurs gris 1100 litres (max 10) : **60 € HTVA**
- **Papiers-cartons 240 L** : conteneurs jaunes 240 litres (max 10) : **5 € HTVA**
- **Papiers-cartons 1 100 L** : conteneurs jaunes 1 100 litres (max 8) : **10 € HTVA**
- Reprise des conteneurs vides (nettoyage) : **2,5 € HTVA**
- Conteneurs de plus grande capacité : **10 ou 30 M³** : La location de gros conteneur de 10 à 30 mètres cubes fait l'objet d'un devis personnalisé. (Envoyez un mail à event@bep.be)

Soit les conteneurs 240 L seront pleins et seront facturés en fonction de la fraction de déchets, voir ci-avant.

Soit, les conteneurs 240 L auront été vidés dans un conteneur de plus grande capacité et seront facturés uniquement pour le nettoyage.

Le nettoyage est systématiquement prévu par le BEP. En cas de retour du conteneur « propre », le nettoyage sera tout de même comptabilisé.

La qualité de la fraction P+MC et Organique sera préalablement à l'enlèvement, contrôlée par l'Intercommunale. Si le tri n'est pas correctement effectué, les déchets seront déclassés en déchets résiduels non triés et facturés à l'organisateur de l'évènement au prix de 147,04 € HTVA/tonne (prix indicatif, évoluant régulièrement). Cela engendrera des frais supplémentaires pour l'organisateur.

6. Perte, détérioration, non-respect du matériel

En cas de perte, détériorations ou non-respect des règles relatives à l'utilisation du matériel définies ci-avant (point 4), l'Intercommunale se réserve le droit d'appliquer les amendes suivantes :

- Conteneur non retourné ou cassé : 51,50 € HTVA/pièce (140/240 litres) – 290,43 € HTVA/pièce (1100 litres)
- Panneau de consigne non retourné ou cassé : 120 € HTVA/pièce
- Bâche non retournée ou cassée : 50 € HTVA/pièce
- Beach flag non retourné ou cassé : 100 € HTVA/pièce

7. Promotion

Toute utilisation du logo ou de l'image du BEP en général est soumise à une demande préalable.

8. Données de réservation

Détails de l'évènement :

Date de début de l'évènement	
Date de fin de l'évènement	
Nom de l'évènement	
Type d'évènement	
Nombre de participants attendus à l'évènement	
Nombre de buvettes sur l'évènement	
Utilisation des gobelets réutilisables ? Oui/Non	
Présence de stands nourritures ? Oui/Non/Combien ?	
Nombre de points d'entrées à l'évènement ?	
Nombre de zones de toilettes ?	
Date de livraison souhaitée	
Date de reprise souhaitée	

Contacts :

Association/Société/Administration	
Nom et Prénom responsable	
Adresse de facturation	
Adresse mail de facturation	
Téléphone	
Numéro de TVA (si applicable)	
Nom et Prénom personne de contact Livraison	
Adresse de l'évènement pour la livraison	
Téléphone portable - contact livraison	

Réservation :

Nombre de conteneurs verts 140 L pour Organiques	x	10 € HTVA/pièce	
Nombre de conteneurs verts 240 L pour Organiques	x	15 € HTVA/pièce	
Nombre de conteneurs bleus 240 L pour P+MC	x	12,5 € HTVA/pièce	
Nombre de rouleaux de sacs P+MC 240 L	x	5 € HTVA/pièce	
Nombre de conteneurs bleus 1100 L pour les P+MC	x	10 € HTVA/pièce	
Nombre de conteneurs gris 240 L pour déchets résiduels	x	20 € HTVA/pièce	
Nombre de rouleaux de sacs déchets résiduels 240 L	x	5 € HTVA/pièce	
Nombre de conteneurs gris 1100 L pour déchets résiduels	x	60 € HTVA/pièce	
Nombre de conteneurs jaunes 240 L pour les papiers-cartons	x	5 € HTVA/pièce	
Nombre de conteneurs jaunes 1100 L pour les papiers-cartons	x	10 € HTVA/pièce	

Etabli à en date du/...../20.....

Organisation

Nom et prénom + Fonction

Signature

Les 12 actions à mettre en place si vous voulez être un évènement « Zéro déchet » :

1. Je propose l'eau du robinet
2. Pour les repas, je passe au durable
 - a. Gobelets réutilisables
 - b. Vaisselles réutilisables
3. Mon objectif : le zéro gaspillage alimentaire
4. Je valorise mes biodéchets et j'utilise les conteneurs organiques
5. Je réduis ma consommation d'emballages
6. Je trouve des alternatives au neuf pour la déco (ravinik boutique, ressourceries, secondes mains, ...)
7. Je négocie avec mes fournisseurs
8. Je collecte les objets réutilisables
9. Je sensibilise au tri
10. J'installe des toilettes sèches
11. Je limite les cadeaux et objets gratuits (goodies utiles et durables ?)
12. J'adapte mes supports de communication
 - a. J'imprime mes prospectus publicitaires sur du papier recyclé
 - b. Je conçois les supports de manière à permettre leur réutilisation (pas de date, par ex.)
 - c. J'évite les supports « papiers »

Pour pouvoir trier les déchets organiques convenablement et respecter les conditions de biométhanisation, voici quelques informations supplémentaires :

Les déchets organiques doivent être :

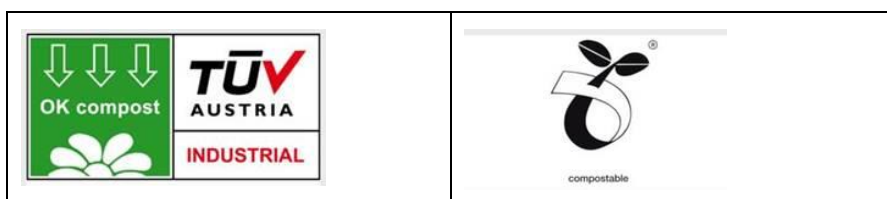
- Exempts de plastiques souples ou rigides ;
- Biodégradables par nature

Ou certifié conforme à la norme EN13432 qui fixe, en résumé, les conditions de biodégradabilité comme ceci :

- fragmentation de 90% du flux après 12 semaines
- transformation de 90% du carbone en CO2 après 6 mois
- absence d'écotoxicité

La certification devra avoir été donnée par un organisme agréé reconnu. Sur le marché belge, l'organisme le plus connu est actuellement « TUV AUSTRIA », anciennement Vinçotte.

Les produits certifiés conformes à EN13432 sont identifiables par un des deux logos ci-dessous. Ces logos doivent être accompagnés du numéro de certification qui permet de vérifier qu'il ne s'agit pas d'un abus d'utilisation dudit logo. En cas de doute, l'organisme de certification doit être contacté pour vérifier la véracité du certificat.



Les déchets certifiés « Ok COMPOST HOME » sont également acceptés. Ils sont reconnaissables au logo ci-dessous :



Exemples de déchets organiques acceptés : assiettes en cartons, gobelets en cartons, ravieres de frites en carton souillé